



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : **TRAVAUX 3**

OBJET : CONVENTION
D'INSTALLATION ET DE DEPOT
D'UN PLAN ELECTRONIQUE

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

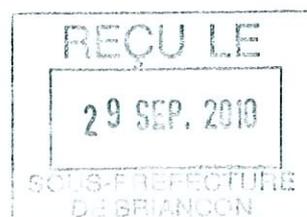
Etaient Représentés :

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard
SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine

Absents-Excusés :

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,
SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : BOVETTO Fanny



Rapporteur : Didier MARCADET

Afin d'améliorer l'information touristique, la Ville de Briançon souhaite se doter d'un point d'information INFOGUIDE par l'intermédiaire de la société BEFOM (Bureau d'Édition, de Formation, d'Organisation et de Marketing).

Ce dispositif (fabrication, installation, maintenance, ...) entièrement gratuit pour la ville est pris en charge par la société BEFOM et est financé par la présence d'annonceurs locaux.

La signalétique présente sur le panneau consiste en :

- Un plan général de la Ville de Briançon + un plan de la cité Vauban + la liste des rues + un petit cartouche de la région (réalisé en couleurs et imprimé en sérigraphie).
- Un repérage par chemin lumineux des 25 sites publics et touristiques sur le plan de la ville à l'aide d'un bouton poussoir (sites choisis par la ville).
- Une vitrine avec un ouvrant réservé à l'affichage des informations de la ville.

L'emplacement prévu est Place de l'Europe.

La société BEFOM remettra à jour chaque année l'ensemble de l'INFOGUIDE (plan de la ville, cartouche de la région, listes des sites avec bouton poussoir, annonceurs, ...).

Afin de pouvoir procéder à la mise en place de cet INFOGUIDE une convention de partenariat a été rédigée avec la Société BEFOM. Celle-ci est d'une durée de trois ans.

La convention est présentée en annexe définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de cette convention de partenariat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune, la convention annexée à la présente délibération, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que tout acte à caractère administratif ou

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

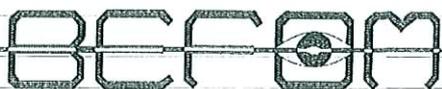
Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE



CONVENTION D'INSTALLATION ET DE DEPOT D'UN PLAN ELECTRONIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1- La Société BEFOM, S.A. au capital de 38 112 €, 6 bis & 8 rue Pottier 93250 VILLEMOMBLE

Tel : 01 48 12 15 15

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre ATLANI

Ci-dessous désignée par les termes « le déposant ».

2- La Mairie de BRIANCON 1, Rue Aspirant JAN 05100 BRIANCON

Tel : 04 92 21 20 72

Représentée par son Maire Monsieur Gérard FROMM

Ci-dessous désigné par les termes « le depositaire ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le déposant installera **GRATUITEMENT** un appareil INFOGUIDE pour la ville de BRIANCON à l'emplacement ci-après désigné : Place de l'EUROPE (voir simulation jointe).

Il sera financé par des espaces publicitaires disposés autour du plan de la ville

- Dimensions hors tout caisson: Longueur 1.96M X Hauteur 1.64M.
- Encombrement total avec les pieds et le toit: Longueur 2.15M X Hauteur 2.95M.
- Structure en bois massif traité.
- Plan général de la ville de BRIANCON + plan de la cité de VAUBAN + liste des rues + petit cartouche de la région, le tout en couleurs et imprimé en sérigraphie
- repérage par cheminement lumineux de 25 sites publics et touristiques (ces sites seront choisis par le depositaire)
- Au dos de l'INFOGUIDE une vitrine avec un ouvrant réservé à l'affichage des informations de la ville.

Cet emplacement étant désigné d'un commun accord entre les parties, l'appareil ne pourra être en aucun cas déplacé en un autre lieu, sans l'accord préalable et par écrit du déposant.

Cet appareil fonctionnera sur le 24 volts. Il sera protégé par fusibles et totalement assuré par le déposant, en particulier contre les risques afférents à la responsabilité civile.

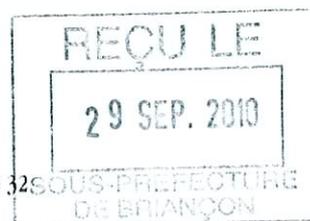
GL.

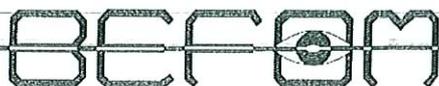
Bureau d'Édition, de Formation, d'Organisation et de Marketing
6^{bis} et 8, rue Pottier 93250 VILLEMOMBLE - Téléphone. 01 48 12 15 15 - Télécopie. 01 48 94 22 32

Adresser toutes correspondances à BEFOM - B.P. 26 - 93250 VILLEMOMBLE

Visitez notre site Internet : www.befom.com / e-mail : contact@befom.com

S.A au capital de 38 112 €. - R.C.S. bobigny B 321 194 037 - APE 744 A - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR31321194037 000 40





Le dépositaire s'engage à prévenir le déposant aussitôt qu'une interruption anormale ou anomalie du fonctionnement de l'appareil aura été constatée, par téléphone avec confirmation par fax.

Le déposant s'engage à intervenir physiquement dans les 72 heures après avoir été averti d'une anomalie ou vandalisme par le dépositaire, afin de remettre l'appareil en état.

Tous les frais inhérents à cette intervention et réparation sont exclusivement à la charge du déposant, remise en état de l'INFOGUIDE sans aucun frais pour le dépositaire.

Le déposant remettra à jour une fois par an l'ensemble de l'INFOGUIDE plan de la ville, cartouche de la région, liste des sites avec boutons, annonceurs, etc.

Le déposant adressera, avant la mise en place de l'INFOGUIDE, et chaque année avant la remise à jour de celui-ci un bon à tirer du plan de la ville, du cartouche de la région et de la liste des 25 sites avec bouton.

Les services techniques de la ville réaliseront les deux socles d'ancrage en béton et une arrivée électrique délivrant du courant 24h/24 ou à partir de l'éclairage public.

Le déposant est le seul responsable vis-à-vis des annonceurs.

Le dépositaire s'engage à encourager au maximum les efforts du déposant en lui fournissant une lettre accréditive pour sa prospection.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, et sera reconductible tacitement pour des périodes de même durée.

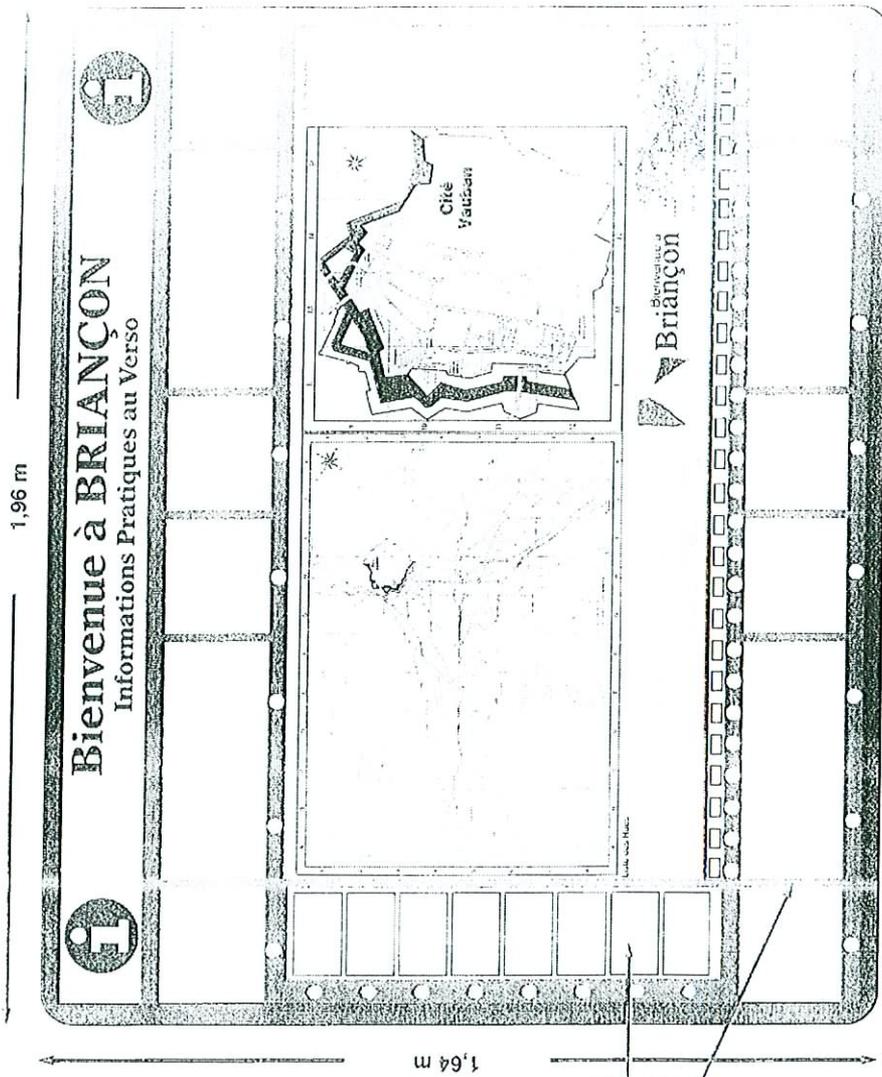
Il pourra être mis fin au présent contrat à l'issue de l'une de ces périodes, sous réserve d'un préavis de 6 mois adressé sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention est conclue dans l'intérêt commun des parties.

Pour la société BEFOM
M. Jean-Pierre ATLANI

A Briançon Le 26 juillet 2010
Pour la Mairie
M. Gérard FROMM

*2/0 Jean Pierre ATLANI
Guy LEDOR MAND*

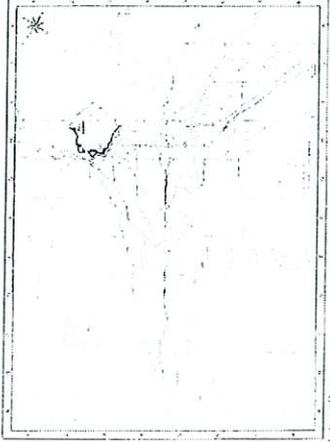
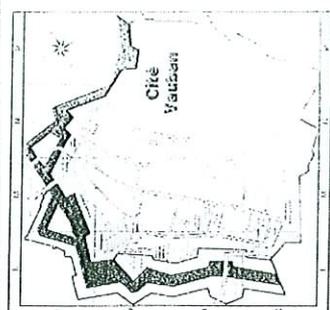


1,96 m

1,64 m



Bienvenue à BRIANÇON
Informations Pratiques au Verso



Briançon

Reperage par cheminement lumineux des annonceurs sur le plan de la ville à l'aide d'un bouton poussoir

Reperage par cheminement lumineux des annonceurs sur le plan de la ville à l'aide d'un bouton poussoir.

